

L'an deux mille vingt-deux, le 24 du mois de janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 18 janvier 2022, s'est assemblé à la Salle 650 du Rocher de Palmer, à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 34  
Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de conseillers présents : 24  
Nombre de conseillers votants : 31

**Etaient Présents :** Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Marjorie CARVEL, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Jérémy RINGOT, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Christine HERAUD.

**Absents ou excusés ayant donné pouvoir :** Laïla MERJOUÏ ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Ludovic ARMÖET ayant donné pouvoir à Madame Huguette LENOIR, Claudine CHAPRON ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Anne LEPINE ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent PERADON, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Léa RAINIER ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent PERADON, Philippe TARDY, Yannick POULET, Fabrice DELAUNE.

### **Objet | Installation d'un nouveau conseiller municipal à la suite d'une démission**

Par courrier du 31 décembre 2021 reçu le 3 janvier 2022, Madame Christine GLEMAIN a fait part de sa démission de ses fonctions de conseillère municipale.

Monsieur le Maire en a informé immédiatement Madame la Préfète conformément à l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'article L.270 du code électoral dispose que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

En application de ces dispositions, Monsieur Jean-Pierre BERTEAU, candidat suivant de la liste « Ensemble pour Cenon » a été appelé à remplacer la conseillère municipale démissionnaire, et a accepté de siéger au conseil municipal.

La composition du Conseil Municipal est modifiée conformément au tableau ci-annexé.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,**  
**31 voix pour**  
**0 abstention**  
**0 voix contre**

**Installe Monsieur Jean-Pierre BERTEAU en qualité de conseiller municipal.**

**Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.**  
**Ont signé au registre les membres présents.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20220124-2022-01-D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2022  
Publication : 31/01/2022

**Jean-François EGRON**

Maire de Cenon

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.